



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 JANVIER 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	16	25

L'an deux mille vingt-deux, le douze janvier, à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 06 janvier 2022

Le quorum étant atteint, Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Jérôme CAPPELLARO - Antoine DEGERINE - Laetitia OLIVESI - François-Marie LUCCHETTI - Claudia TORRE - François GRISANTI.

Absents excusés : Noël TOMASI (a donné procuration à Jean-Pierre VALDRIGHI) - Thérèse MACRI (a donné procuration à François LEONELLI) - Patrick EIDEL-GIUDICELLI (a donné procuration à Marilyn MASSONI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à Marjorie PINDUCCI) - Mustapha RACHID (a donné procuration à Patrick GIGON) - Jacqueline RISTICONI (a donné procuration à Muriel BELTRAN) - Paul POLI (a donné procuration à Frédéric RAO) - Pascale GIORDANO (a donné procuration à Jean-Charles GIABICONI) - Jessica LOPES-BARROSO (a donné procuration à François-Marie LUCCHETTI).

Absents : Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Anthony GANDOLFI.

Délibération : N°15-12-01-22

Objet : Mise en place de nouveaux tarifs de restauration pour la carte du « Caffè di l'Arte » du Spaziu Carlu ROCCHI.

Le Caffè di l'Arte est régulièrement sollicité pour ses prestations de services notamment concernant l'organisation de buffets, de plateaux repas, ou de sachets repas.

Ces demandes peuvent variées et sont chacune différentes.

Le barème de prix actuel ne laisse pas une marge de manœuvre suffisante pour pallier ces demandes de plus en plus fréquentes.

L'optimisation du Caffè di l'Arte est un objectif important, pour ce faire monsieur le Maire propose à l'assemblée la possibilité d'établir plusieurs prix de ventes de repas par personne comme suit :

- REPAS TYPE 1 : 10 euros,
- REPAS TYPE 2 : 12 euros,
- REPAS TYPE 3 : 18 euros,
- REPAS TYPE 4 : 20 euros,
- REPAS TYPE 5 : 25 euros.

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20220124-15-12-01-22-DE
Date de télétransmission : 24/01/2022
Date de réception préfecture : 24/01/2022

Cela laisserait une souplesse budgétaire confortable permettant la rédaction de devis de manière plus cohérente et le plus juste possible.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- **DE DONNER** son accord sur les tarifs et présentés comme suit :
 - REPAS TYPE 1 : 10 euros,
 - REPAS TYPE 2 : 12 euros,
 - REPAS TYPE 3 : 18 euros,
 - REPAS TYPE 4 : 20 euros,
 - REPAS TYPE 5 : 25 euros.

- **DIT** que ces tarifs seront affichés au Spaziu Carlu ROCCHI et transmis à la trésorerie de Borgo par le régisseur ;

- **DIT** que les crédits seront portés au Budget Primitif 2022 ;

- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

